

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

Étaient présents : Messieurs SOLER, CHEMINADE, DEMIGNEUX, GENET, KARGUL, MONTOLY, MOOS, PRESLE et REBUT

Mesdames CACHAT, CHIRON, et MONTBROUSSOUS

Absent : Monsieur LE ROUX

Absent excusé : Madame DANSARD donne pouvoir à Madame CHIRON.

Secrétaire de séance : Monsieur PRESLE

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu du 12 décembre 2022
- Modification du tableau des effectifs avancement de grade d'un agent
- Avenants sur le marché : Réhabilitation de la SAR
- Nomination rue : Impasse des Crêtes
- Questions et informations diverses

1 – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 mai 2018.

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité créer un emploi d'adjoint technique principal 1er classe en raison de la responsabilité engagée par l'agent pour un emploi d'agent technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- un taux de promotion de 100 % du grade d'adjoint technique principal 1er classe

- **la création de 1 emploi** d'adjoint technique principal 1er classe permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2023

Filière : technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique,

Grade : adjoint technique principal 1er classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2023 :

- Emploi : adjoint technique principal 1er classe à temps complet : pourvu : 1
- Emploi : adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet : vacant 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3 – AVENANTS SUR LE MARCHÉ : REHABILITATION DE LA SAR

Par délibération 2022-25 du 12 septembre 2022, le conseil municipal a retenu La Société Rhodanienne de Travaux Publics pour les travaux de Terrassement-Voirie-Espace Vert-Réseaux Divers, constituant le lot 1, des travaux de réhabilitation de la SAR, pour un montant de 40 450 € HT et la société RABY pour les travaux de Chauffage- Clim- plomberie- sanitaires, constituant le lot 10, des travaux de réhabilitation de la SAR, pour un montant de 98 573.09 € HT.

Avenant n°1 - Lot 1 – Terrassement-Voirie-Espace Vert-Réseaux Divers: Entreprise SRTP :

Monsieur le Maire explique que lors de la réalisation de l'assainissement en effectuant les tranchées l'entreprise a trouvé de l'enrochement et a donc dû utiliser un brise roche hydraulique et une tranchée supplémentaire va être effectué pour relier le nouveau coffret Enedis au TGBT, le montant du marché initial doit être corrigé par un avenant n° 1.

Le montant total de ces travaux représente **une plus-value d'un montant HT de 6 640 €**. Il est donc proposé au conseil, conformément à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, l'établissement d'un avenant du même montant.

Avenant n°1 - Lot 10 – CVC - Plomberie: SAS RABY :

Monsieur le Maire indique que la pose des grilles extérieures est impactée par une plus-value pour un RAL spécifique, le montant du marché initial doit être corrigé par un avenant n° 1.

Le montant total de ces travaux représente **une plus-value d'un montant HT de 649.98 €**. Il est donc proposé au conseil, conformément à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, l'établissement d'un avenant du même montant.

Il demande l'adoption de ces 2 avenants sur le marché de la réhabilitation de la SAR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n° 1 du lot 1 correspondant à une plus-value d'un montant HT de 6 640 €.
- Accepte l'avenant n° 1 du lot 10 correspondant à une plus-value d'un montant HT de 649.98 €.

4 – NOMINATION RUE : IMPASSE DES CRETES

Monsieur Le Maire rappelle la construction de maisons individuelles au 35 route d'Anse et demande aux membres du conseil de bien vouloir nommer la voie cadastrée A 710 desservant les logements.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Nomme la voie desservant les habitations : Impasse des Crêtes
- Précise que la voie commence route d'Anse et est sans issue.

QUESTIONS DIVERSES

Salle d'animation :

Subvention de la région : Mr Le Maire informe que notre commune passera sur la commission d'attribution de Mars 2023 et sur le plan « ruralité ». Claire Peigné, Conseillère Régionale, lui a fait part de son souhait de soutenir notre dossier au regard de son importance, du statut de notre petite commune et compte tenu que les travaux ont commencé. Deux dates de visite seront proposées au conseil municipal afin de voir l'évolution des travaux.

Urbanisme : Christophe Demigneux informe de la mise sur site web de la commune de l'ensemble des documents du PLU.

Voiries : Mr Le Maire fait part de la pose des 8 mâts et panneaux trous en formation sur une partie de la commune

Bâtiments : Mr Le Maire informe du changement de la porte de service du laboratoire de la boulangerie ; cette porte était détériorée par le temps.

SYDER Eclairage public : point sur l'extinction sur la commune. Jacques Montoloy indique que toutes les rues de la commune sont éteintes de 22h à 6h à l'exception des voies privées. La commune va continuer sa démarche performancielle de l'éclairage public avec la mise aux normes des horloges et l'installation de LED. Un dossier de subvention va être déposé au titre de la DSIL.

Communication de la Poste : Message du Délégué Territorial du Groupe La Poste, Département du Rhône et Métropole de Lyon : « Le facteur continuera à passer quotidiennement, 6 jours sur 7, au domicile des Français pour leur distribuer les lettres, les colis, les journaux et magazines, et rendre les services de proximité comme le portage de repas ou de médicaments. La distribution 6 jours sur 7 est inscrite dans la Loi. La Poste dément donc formellement la suppression des tournées quotidiennes du facteur. Concernant les expérimentations mentionnées dans le reportage, l'organisation de la tournée des facteurs date d'une période où le courrier en J+1 représentait la majorité des envois, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. (1,5% de la sacoche du facteur) Les expérimentations mentionnées (notamment citées par France info) concernent des organisations internes locales qui consistent à adapter la tournée du facteur en fonction de la nature et de l'urgence des différents services à distribuer sans conséquence pour les clients ni pour l'emploi des facteurs. Dans le 69, la Plateforme Courrier de Lyon03 est concernée et les premiers échanges internes de conduite de changement démarrent. Chaque facteur aura toujours sa tournée attribuée. Il n'est pas question de réduire le nombre de tournées et le nombre de facteurs. Toute adaptation se fera en concertation avec les postiers et les organisations syndicales comme toujours à La Poste. »

Intercommunalité : Mr Le Maire informe que 130 élus ont participé au forum, pour Marcy 9 élus sur 14, ce qui fait de notre commune la commune la + représentée. Le Président remercie l'ensemble des participants et Maxime ayant assuré la présentation florale.

PNA Programme National Alimentation : Mr Le Maire fait part de la participation par Soutien de la commune à la candidature de la Communauté de Communes. Objectifs : assurer à la population du territoire de la Communauté de Communes l'accès à une alimentation saine, sûre, diversifiée, et durable. Infos sur ce projet sur le site de la Communauté de Communes.

Logements 99 route de Charnay : Mr Le Maire informe que le logement sera occupé à la mi-mars par la directrice de la nouvelle crèche de Anse.

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial : A la lecture de ce document élaboré par la Communauté de Communes. Les élus de la commune décide de s'engager dans une réflexion, en mettant en commun leurs propositions afin d'élaborer un plan d'action communal.

Monsieur Le Député de notre circonscription, Alexandre Portier et son attaché parlementaire Laure, sont venus lors de ce conseil afin de se présenter et d'échanger avec les membres du Conseil Municipal. Mr Le Député a informé les élus de ses missions et a répondu aux questions des conseillers sur différents sujets tels que, l'éducation donnée aux enfants, la crise énergétique impactant certaines professions, l'avenir des exploitations vinicoles avec l'absence de fonciers pour l'installation de repreneurs et d'autre sujets. Mr Le Député a communiqué ses coordonnées personnelles afin d'obtenir des élus, un lien direct pour suivre l'actualité communal afin de suivre les spécificités de notre territoire et les problématiques soulevées par les élus de proximité.

Dates à venir :

- **Mercredi 25 janvier à 19h00 : Conseil communautaire (ouvert au public)**
- **Samedi 28 janvier : Vœux de la municipalité aux Associations et remerciements aux annonceurs du bulletin.**
- **Dimanche 29 janvier Présence du Sou des écoles de Lozanne au local de la commune (point ravitaillement randonnée).**
- **Lundi 20 février 19h30 Conseil Municipal.**

Séance ouverte à 20h00 et levée à 22h30.

Philippe SOLER, Maire.

